

LA TRIBUNE DE MONACO

ET DE LA COTE D'AZUR

LE BI-MENSUEL DE LA PRINCIPAUTE DE MONACO ET DE LA REGION ALPES-AZUR

N° 39 - 2ème ANNEE
15 Janvier 1979

*
PRIX : 3 F
*

Rédaction-Administration
Publicité

20, bd Princesse-Charlotte
MC - MONTE-CARLO

Téléphone 30.33.20

LA RESERVE SOUS-MARINE DE MONACO, 3 ans après

Les plages du Larvotto sont parmi les plus fréquentées de la Côte d'Azur. Leur animation, leur aménagement ont permis, en quelques années, tout en respectant l'équilibre des plages privées et publiques, d'attirer et de retenir les vacanciers de l'été en Principauté, jusqu'aux premiers jours de l'automne.

La faveur des touristes n'est pas sans raison. Ils y découvrent les étendues sableuses trop rares sur nos rives mais aussi une qualité d'eau de mer dont l'amélioration est le souci des animateurs de l'Association Monégasque pour la Protection de la Nature. La Méditerranée est une mer fermée où l'influence des marées est nulle, ce qui pose le problème de l'oxygénation des eaux côtières les plus fréquentées par les baigneurs ; et c'est encore la nature elle-même qui constitue la meilleure sauvegarde des plages.

Fabriquer de l'oxygène, comme le font les arbres de nos forêts, est possible grâce à une herbe de vie d'un nom étrange : les posidonies, qui ont la particularité miraculeuse de respirer la vie et d'alimenter une micro-faune appréciée des poissons et également de fixer le sable. La Principauté dispose d'un tel herbier, unique, qui a été choisi pour créer, sur l'initiative de Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco, une réserve sous-marine naturelle... Expérience audacieuse, qui est aujourd'hui étudiée, visitée régulièrement par les spécialistes internationaux de la pollution des plages. En deux années, l'herbier de posidonies de Monaco, qui s'étend sur 258 m2 entre les terre-pleins du Portier et du Sporting, devant les plages du Larvotto, qu'il englobe dans un périmètre de près de deux kilomètres, a été implanté avec succès autour de cinq récifs artificiels, mais composés d'éléments naturels pour écarter toute pollution.

C'est cette aventure, essentiellement monégasque, qui a mobilisé généreusement entrepreneurs, yachtsmen, shipchangers, financiers de la Principauté, que la Tribune de Monaco fait revivre en donnant la parole aux responsables de cette initiative.

Il ne s'agit pas de sauver quelques brins d'herbe sur des fonds de mer, ni de brimer les passions des pêcheurs sous-marins qui ne peuvent se satisfaire d'un massacre, mais de rendre la vie à la faune sous-marine de l'anse du Larvotto.

Il est exemplaire que cette action qui contribue à la sauvegarde de la Méditerranée et qui, normalement a suscité des investissements considérables, ait été et continue à être l'œuvre désintéressée de fonctionnaires des services de police et de sécurité maritimes, de la Force publique, des domaines, des entrepreneurs et de la Chambre Patronale du Bâtiment qui ont ainsi affirmé « le fait monégasque ».

La Tribune de Monaco.

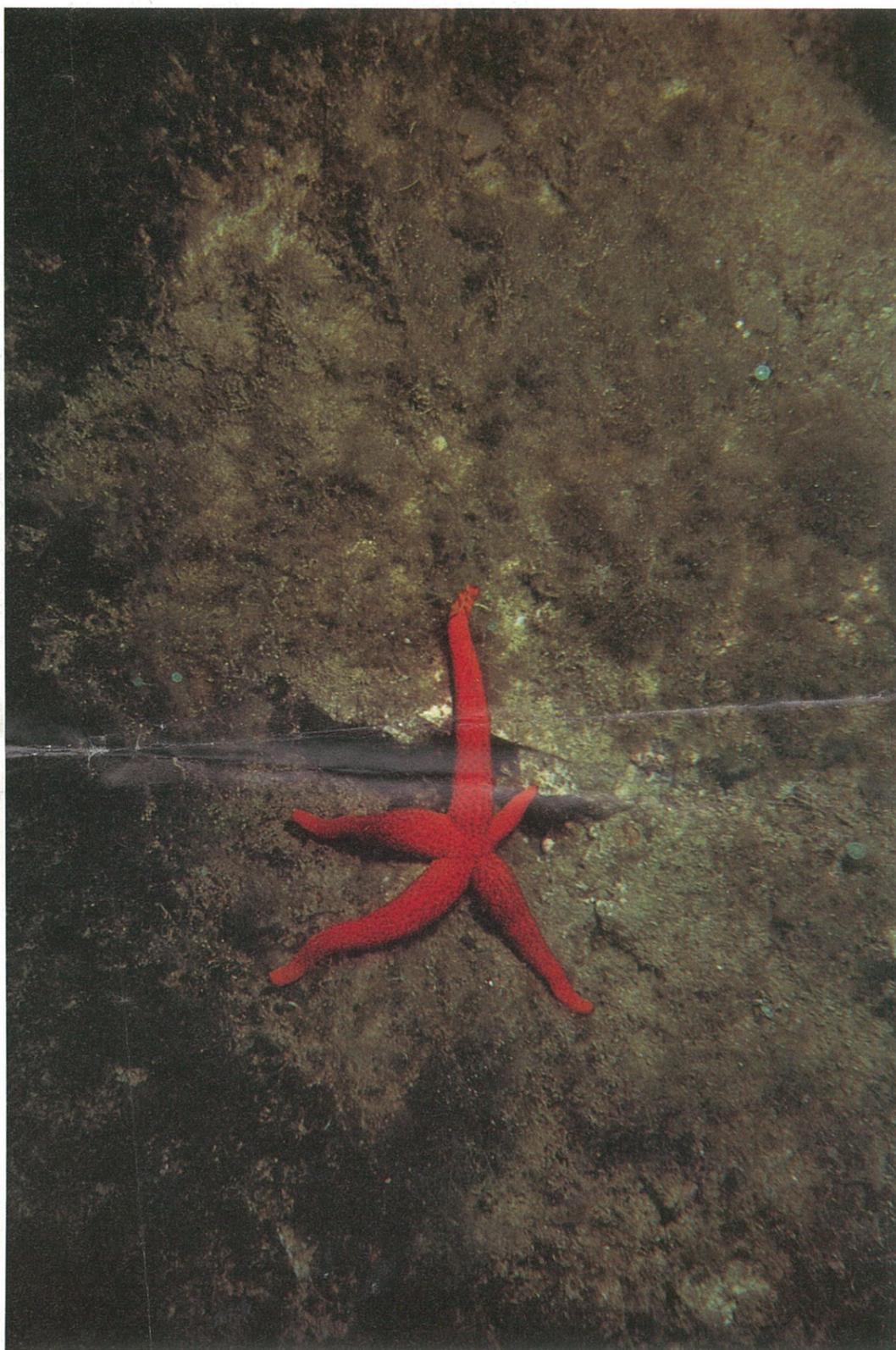
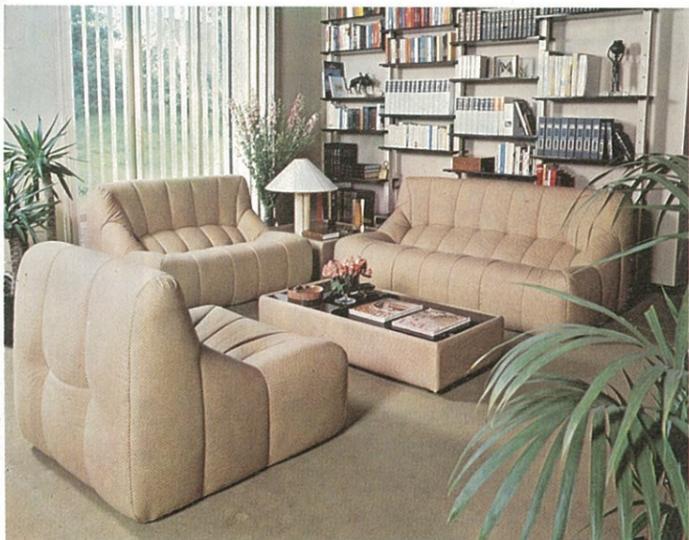


Photo Van Klaveren

SIEGES **steiner**

HAUT DE GAMME DU MOBILIER CONTEMPORAIN



**SELECTION
INTERNATIONAL**

« Le Panorama » 57, rue Grimaldi - Monaco - Tél. 50.93.22



André
TISSIER

sommaire

Reflets de Monaco	2 - 3
Indiscrétions de la Tribune	4
La Tribune dans le Monde	5
Economie et Finances	7
Réserve sous-marine du Larvotto	8 - 9
Pages spéciales	Le Figaro Le Journal de Genève
Les Sports	10
L'Automobile	12
47è Rallye Monte-Carlo	13 - 14
Tourisme et Congrès	15
Arts et Lettres	16



LA RESERVE SOUS-MARINE DE MONACO

ENTRETIEN AVEC :

EUGENE DEBERNARDI

Président de l'Association Monégasque pour la Protection de la Nature

MARCEL KROENLEIN

Vice-Président

PATRICK VAN KLAVEREN

Secrétaire Général

JEAN-CLAUDE PANIZZI

Trésorier Général

La Réserve sous-marine de Monaco vient d'avoir deux ans. Créée à l'initiative et avec l'appui personnel de S.A.S. le Prince Rainier III, par l'Association Monégasque pour la Protection de la Nature, elle s'étend sur 250 000 m², entre les terre-pleins du Portier et du Sporting, devant les plages du Larvotto qu'elle englobe dans son périmètre de près de 2 km.

L'expérience tentée sur le littoral monégasque a été conçue dans l'optique de la préservation de l'unique Herbier de Posidonie existant dans les eaux de la Principauté mais aussi avec l'espoir qu'en créant une zone de tranquillité pour la faune, celle-ci aurait ainsi la possibilité de venir s'y reproduire et prospérer.

Nous savions que les fonds marins dans la baie du Larvotto étaient pratiquement désertés par la faune locale, telle que rascasses, chapons, dorades, sards, victimes des prélèvements intensifs effectués par un trop grand nombre de pêcheurs amateurs utilisant cependant des engins de professionnels (filets traînants, entremaills, etc...) mais aussi par des plongeurs équipés de bouteilles d'air.



La destruction systématique des reproducteurs, à l'évidence des poissons de belle taille, les plus recherchés, a eu pour conséquence un appauvrissement irréversible du milieu. Il fallait en conséquence, si l'on voulait sauver les «rescapés» du massacre, leur donner le maximum de chances de survie, mais aussi de reproduction.

C'est ainsi que dans un premier temps, nous étions amenés à délimiter un périmètre protégé constitué par des bouées coniques jaunes, amarrées sur le fond par des câbles nylon reliés à des corps morts en béton. Ce périmètre fut officialisé par une Ordonnance Souveraine n° 5851 du 11 août 1976 qui y interdit :

— toute action de pêche quelle qu'elle soit.

— toute évolution de bateaux à moteur et bien évidemment la chasse sous-marine avec ou sans bouteilles.

L'année qui suivit fut essentiellement consacrée à l'entretien du balisage souvent endommagé par les coups de mer. De nombreuses bouées perdues ont dû être remplacées. Grâce à la générosité des yachtsmen, de shipchandler, d'entreprises monégasques, de particuliers, notre Association a pu bénéficier d'une aide matérielle et surtout financière qui lui a permis de maintenir en permanence ce balisage indispensable à la signalisation en surface de la zone protégée. La fragilité des amarrages de ces bouées, nous a mis cependant dans l'obligation de recourir à un dispositif plus solide.

Nous avons remplacé les câbles nylon par des chaînes. Depuis le balisage se comporte beaucoup mieux, malgré les pertes inévitables dues à l'action de la mer.

Parallèlement à ces travaux de maintenance, souvent fastidieux et parfois dangereux, nous avons pu mener à bien les opérations ci-après :

Création de cinq récifs artificiels :

— deux récifs de 15 tonnes chacun constitués de hourdis alvéolaires largués par des fonds de -25 m., à l'extérieur de la limite de l'Herbier de Posidonie ;

— trois récifs de 100 tonnes chacun, constitués d'enrochements naturels en provenance de la carrière de Laghet.

Tous ces matériaux ont été offerts à notre Association par deux entreprises monégasques et mis en place par nos adhérents (pour les hourdis) et par une entreprise monégasque spécialisée dans les travaux maritimes (pour les enrochements).

Nous ne saurions trop leur renouveler une fois encore nos remerciements, car sans leur concours, une opération d'une telle envergure n'aurait pu être menée à bien avec nos seuls moyens.

Balisage de l'Herbier de Posidonie

Il était indispensable que nous connaissions du mieux possible les limites actuelles de l'Herbier pour en suivre l'évolution dans le temps. De même son état général devait être contrôlé pour mieux définir les contraintes auxquelles il pouvait être soumis notamment du fait des éléments polluants charriés par les courants côtiers. C'est à cette tâche difficile que se sont attelés M. Alexandre Meinez, assistant à la Faculté des Sciences de Nice et ses amis plongeurs du Club Moana. Des balises numérotées constituées par des briques fichées sur le fonds à l'aide de barres d'acier ont été mises en place sur le pourtour de la frange inférieure (-20 m.) de l'Herbier.

Elles font l'objet d'inspections fréquentes en attendant que nous puissions réaliser la cartographie précise de l'Herbier.

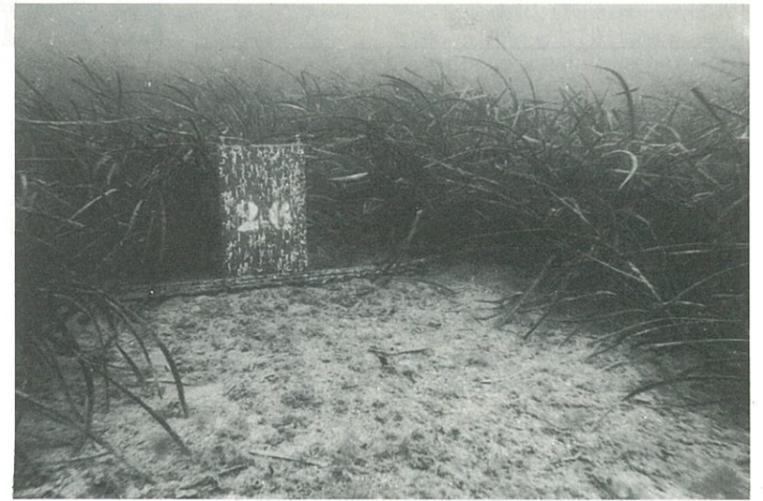
De nombreuses personnes nous ont souvent demandé pour quelles raisons notre Association épaulée par des entreprises, de généreux donateurs, se donnait «tout ce mal» pour sauver quelques brins d'herbe sur le fonds de la mer.



Photo M. Hignette

Certes une telle entreprise peut paraître «curieuse» de prime abord, mais si l'on y regarde de plus près, l'on s'aperçoit qu'elle n'est nullement dépourvue d'intérêt.

Qu'est-ce, en effet, qu'un «Herbier de Posidonie». Ce n'est rien d'autre qu'une merveilleuse machine à fabriquer de l'oxygène car les Posidonies, qui sont des herbes et non des algues, rejettent dans la mer d'énormes quantités d'oxygène comme le font les arbres de nos forêts. La disparition de l'Herbier serait une véritable catastrophe car les eaux de nos plages, ne recevant plus l'oxygène seraient rapidement transformées en bouillon de culture. N'oublions pas que la Méditerranée est une mer fermée où l'influence des marées est pratiquement nulle. Ainsi, les mas-



L'Herbier de Posidonies.

ses d'eau dans lesquelles nous nous baignons ne sont brassées que très lentement sous l'effet des courants côtiers. Si l'oxygène des Posidonies ne venait pas purifier ces eaux, celles-ci seraient alors rendues dangereuses pour les humains que nous sommes et toute baignade deviendrait rapidement impossible.

Outre son rôle de régénérateur, l'Herbier contribue également à la sédimentation des particules soli-

d'excellentes frayères pour la reproduction des espèces.

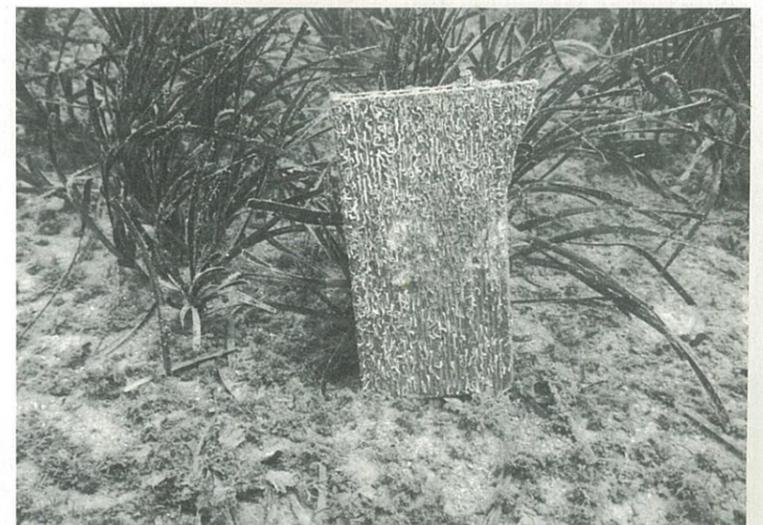
C'est tout cela que notre Association a recherché à protéger, pas pour sa satisfaction ni sa publicité, mais dans l'espoir d'apporter à la collectivité de la Principauté quelque chose de positif.

Alors, pourquoi les récifs ?

Nous savions que depuis plusieurs années, le site du Larvotto, naguère très poissonneux en variétés de qualité (sards, dorades, loups, rougets) n'était plus peuplé que par une faune très réduite, les pêcheurs constatant un appauvrissement constant des fonds. Seuls, évoluaient encore quelques bancs de sardines ou de bugues, poissons saisonniers migrants. Connaissant les résultats positifs de certaines expériences tentées dans le monde et, notamment aux Etats-Unis, à Cuba, en France et au Japon, nous avons pensé que nous pourrions essayer sur le littoral monégasque de créer des récifs identiques à ceux réalisés par les chercheurs de ces pays.

Nous avons toutefois, après mûre réflexion, écarté l'utilisation des matériaux pouvant présenter des risques de pollution (carcasses de voitures) en raison de la présence de métaux lourds ou de produits chimiques dangereux entrant dans leur composition.

Notre choix s'est porté sur les enrochements naturels, matériau noble par excellence, mais très coûteux à cause des frais de transport par camion et difficile à mettre en place sur le site choisi en raison du poids des blocs qui nécessite un bateau spécialisé (chaland à clapets). Nous avons eu la chance exceptionnelle d'être aidés à réaliser



Une balise de la Réserve.

Le GRATIN Un nouveau rendez-vous gastronomique à Monte-Carlo

BEACH PLAZA ****

Avenue Princesse Grace
Monte-Carlo Principauté de Monaco
Hotels Réservations : Mr. Heinz Tél. 30.98.80

atp MONACO

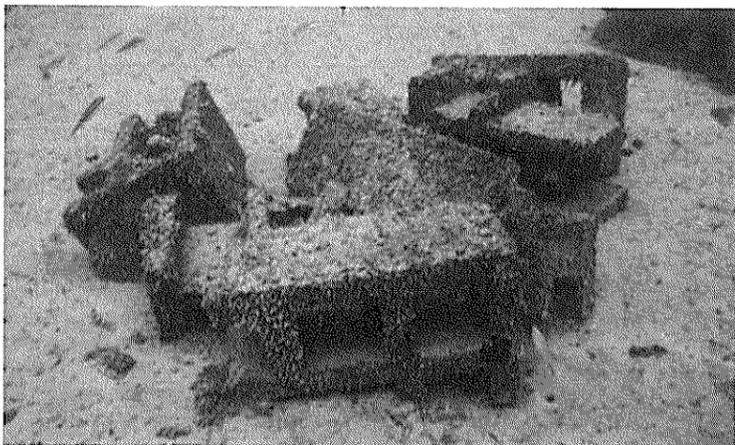
trois récifs de cette nature. Cependant en raison du coût très élevé de tels récifs, nous avons recherché un autre matériau pouvant jouer le rôle de «maisons à poissons» dans des conditions plus économiques. C'est ainsi qu'un entrepreneur monégasque nous a remis 30 tonnes de hourdis alvéolaires en béton vibré qui ont servi à réaliser deux récifs comportant des centaines de cavités.

Résultats obtenus, contrôlés par plongées.

Les récifs alvéolaires se sont bien comportés sous l'effet des courants et des coups de mer.

Aucune dispersion n'a été constatée après que nos plongeurs et ceux du Club Moana (de Golfe Juan) les aient rassemblés en forme de tumulus. Par contre, les concrétions calcaires naturelles les ont pratiquement soudés entre eux, la végétation les a recouverts tandis que les cavités ont été rapidement occupées par de nombreuses variétés de poissons notamment des rascasses, des chapons et des rougets.

Les récifs en enrochements, plus importants en superficie (25 à 30 m²) et en hauteur (2 m environ) ont constitué des pôles d'attraction particuliers et nettement différenciés. C'est ainsi que l'un d'entre eux, le moins haut, a été occupé par une colonie de sards que nous suivons maintenant depuis plus d'un an. Un autre récif, le plus haut a été colonisé par des langoustes certaines de belle taille. Nous avons pu en capturer quelques exemplaires pour les souper... et les relâcher aussitôt après. Quant au troisième récif, il n'a pu encore faire l'objet d'une étude de



Un abri de la Réserve sous-marine.

détail que nous préparons actuellement.

Ainsi l'action entreprise dans l'Anse du Larvotto n'a pas été inutile. Elle a eu le mérite de regrouper de nombreuses bonnes volontés, de faire prendre conscience à un public enthousiaste de la nécessité de s'intéresser à ces problèmes.

Nous avons reçu des encouragements de toutes parts : de France, de Suisse, d'Italie et d'Allemagne. Nous savons que l'expérience tentée à Monaco a été observée et suivie par des organismes étrangers dans le but de s'en inspirer. Si aujourd'hui, des travaux identiques aux nôtres se préparent sur le littoral méditerranéen, c'est avec une certaine fierté que nous avons le sentiment de les avoir suscités. Nous souhaitons une heureuse réussite à ces projets qui viendront compléter l'œuvre de sauvegarde de la Méditerranée indispensable à la survie des espèces côtières.

Nous voudrions souligner ici, outre les concours particuliers qui ont

contribué à la création de la Réserve Sous-Marine de Monaco, l'aide efficace des services administratifs.

Sur le plan technique, le Service des Travaux Publics (Division des Travaux Maritimes) nous a aidé de ses conseils. Le Service de la Marine avec sa pilotine et son personnel a contribué à l'entretien du balisage.

Sur le plan de la surveillance, les services de Police (Poste du Larvotto et Poste de la Plage) ont contribué à réprimer les infractions trop nombreuses hélas commises par des inconscients ou des braconniers. La Police Maritime avec sa vedette et ses plongeurs a assuré une part importante des travaux sous-marins dans des conditions remarquables.

Les sapeurs-pompiers plongeurs, mis à notre disposition par M. le Colonel Commandant Supérieur de la Force Publique ont également participé aux travaux d'entretien sur les fonds, du dispositif d'ancrage des bouées.

ENTREPRISE MONEGASQUE DE REMORQUAGE ET RENFLOUAGE

TRAVAUX PUBLICS
ET MARITIMES

Service d'Escale: 25, bd Albert 1^{er}
Tél. 30.30.30 - 30.22.16 - 30.32.01

MONACO

Nous ne saurions clore cet article sans mettre un accent particulier sur les concours que nous avons reçus récemment et qui vont nous permettre de continuer tous ensemble les tâches auxquelles nous nous sommes attelés :

— du Gouvernement Princier à titre gracieux un important local, Avenue Prince Pierre dans lequel nous allons installer notre siège social qu'un entrepreneur monégasque membre de l'Association Monégasque pour la Protection de la Nature a remis entièrement en état à ses frais ;

— de M. l'Administrateur des Domaines un bateau pour assurer nos travaux en mer, équipé par un entrepreneur monégasque d'un puissant moteur neuf qui nous assure ainsi une parfaite autonomie d'action ;

— d'une entreprise du bâtiment de Monaco, deux dalles en béton armé sur lesquelles nous allons construire deux récifs artificiels

d'un type nouveau qui seront immergés dans la Réserve Sous-Marine du Larvotto dès le mois de janvier prochain ;

— Enfin à l'initiative de la Chambre Patronale du Bâtiment de Monaco, une campagne de sensibilisation a été engagée qui a permis à une quarantaine d'entreprises de la Principauté d'offrir leur participation, à la reconstitution du stock de notre matériel.

La Réserve Sous-Marine de Monaco doit continuer à être protégée par tous ceux qui se sont attachés à la créer afin que le littoral de la Principauté puisse retrouver le plus rapidement possible une vie bien active que nous pourrions être fiers d'avoir contribué à restaurer.

A.M.P.N.

Association Monégasque pour
la Protection de la Nature
Siège social - 8 rue Grimaldi
MONACO - Tél. 30.21.07